SAINT - SEVERIN

INFORMATIONS

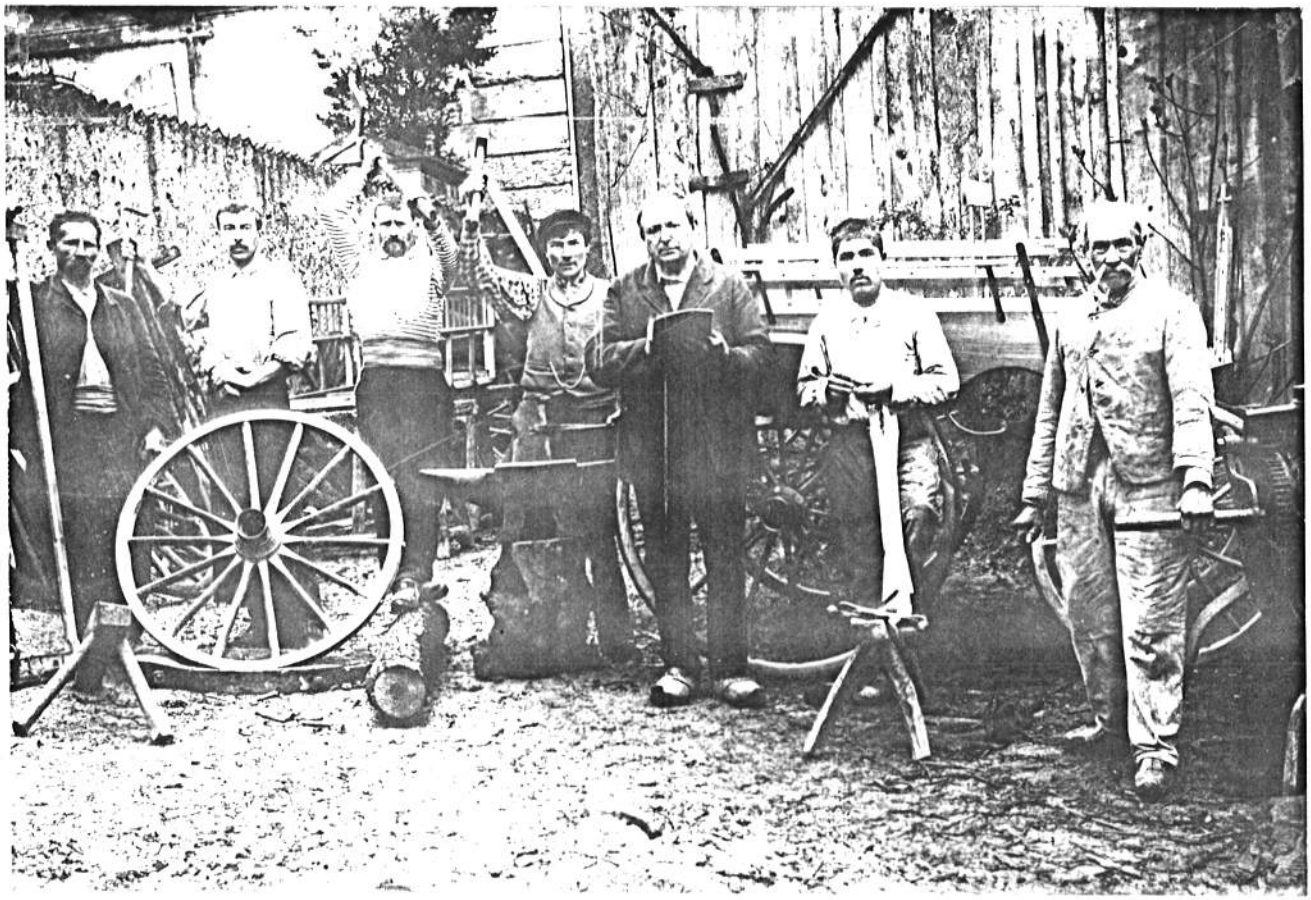

ATELIER DE FORGE et CHARRONNAGE

Ancienne Maison TROUBAT fondée en 1830

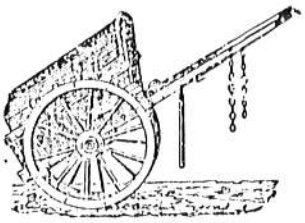

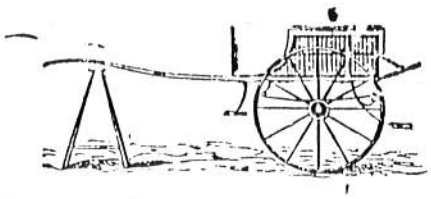

H. Clément - Claude

SAINT-SÉVERIN (Charente)

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

Parution mensuelle

n° 61

JANVIER 89

Editeur responsable ; Mairie de ST SEVERIN
Président : Monsieur Robert BUREAU
Rédacteur : Secrétariat de Mairie
Déckaration de dépôt légal enregistrée à la Préfecture de la Charente sous le n° 445.

La photo, ainsi que l'en-tête de la facture figurant en couverture nous ont été aimablement prêtées par Monsieur et Madame Henri HUILLIER. La 2ème personne en partant de la gauche était le père de Georgina HUILLIER (née CLEMENT), récemment décédée, le personnage central était son grand-père, donc respectivement le grand-père et l'arrière-grand-père de Monsieur HUILLIER.
La forge était à l'emplacement actuel des garages de Monsieur CHAGNAUD.
Merci infiniment pour le prêt de ces documents.

ETAT-CIVIL

Naissance : On pourrait dire, 3 kg... 51 cm... le bébé va bien... sa maman aussi...Laconique comme un bulletin de santé. Mais, comme nous sommes toujours émus par la naissance d'un petit ST SEVERINOIS ; nous dirons l'immense bonheur qu'apporte ALEXIS, ANTHONY au foyer de Thierry et Sylvie EYDELY, la joie et la fierté (bien compréhensible) de ses grands-parents Joseph et Janine EYDELY.
Alexis est né le 30 janvier 89 à la Clinique STE MARIE

Mariage : Néant

Décès : Elle me disait il y a peu l'intérêt qu'elle portait à la lecture du bulletin et même que quelquefois elle le subtilisait aux yeux de son mari pour avoir le plaisir de le lire la première.
Le bulletin dit aujourd'hui toute sa tristesse d'avoir à mentionner son nom dans la rubrique nécrologique. Madame BOUARD Marcelle, personne gentille, discrète, aimant à rendre service, est décédée brutalement le 7 janvier 89. Elle a été inhumée au cimetière de ST SEVERIN.
Nous partageons la peinede Monsieur BOUARD et de ses enfants dans le deuil qui les frappe.

DEMOGRAPHIE 88 (assortie de commentaires succincts)

L'état-civil a enregistré en 1988 :

- 8 naissances . Nous avons pu noter, aufil des années, une majorité de petits ST SEVERINOIS nés à la Clinique ST MARIE à ANGOULEME. (Merci à Féfé SOL, du régime de faveur réservé à nos parturientes, prouvant ainsi son attachement à ses racines.)

- 5 mariages. Il est réconfortant de penser que 3 de ces jeunes couples sont installés à ST SEVERIN et y travaillent. Ils représentent l'avenir de la commune (aussi, nous souhaitons qu'ils aient beaucoup d'enfants).

- 13 décès. 11 d'entre eux habitaient ST SEVERIN, les 2 autres étaient des décès accidentels de personnes étrangères à la commune.

VIE SCOLAIRE

DONS à la CANTINE :

Madame DUC a donné des la graisse, des oignons et des choux,
Monsieur HUILLIER, du persil et du cerfeuil,
Madame ROUHAUD, de Pillac, de la graisse,
Monsieur LEGER et Madame CAPDEBOS ont offert des galettes de Roi.

MERCI A TOUS DE TANT DE GENEROSITE.

COUT de l'EAU :

Au total, 1 097 M3 ont ete consommés, dont
556 M3 = 2 641 F par la colonie maternelle pendant l'été
et 541 M3 = 2 569.75 F par les écoles de ST SEVERIN

et pour toutes les MAMANS-GATEAUX, la recette de la GALETTE des ROIS faite par les ENFANTS de la MATERNELLE .

- 500 g de farine
- 100 g de beurre ou margarine
- 125 g de sucre
- 3 oeufs
- 20 g de levure de boulanger fraîche (ou 1 sachet de levure instantanée
- 1 pincée de sel
- 12 cl de lait
- 2 cuillères à soupe d'eau de fleur d'oranger (un peu de cognac si l'on veut)

Laisser ramollir le beurre. Délayer la levure dans le lait (si c'est de la levure instantanée, la mettre directement dans la farine). Ajouter sucre, sel, oeufs, le parfum, le beurre, et travailler au moins 5 minutes avec une cuillère en bois (et même avec la main en soulevant la pâte et en la faisant claquer contre le fond de la terrine).
Laisser lever toute une nuit dans un endroit tiède.
Prendre la pâte avec les mains farinées et former 2 couronnes que l'on pose dans un moule graissé. Laisser encore reposer 2 heures environ. Dorer à l'oeuf ou avec du lait passé au pinceau. Cuisson à four moyen (therm 4, 4minutes environ). On peut à la sortie du four, enduire la galette de blanc d'oeuf légèrement battu puis poudrer de sucre cristallisé.
BON APPETIT, et si vos charmants bambins ont mis la main à la pâte, n'oubliez pas de nettoyer la cuisine !!

SAMEDI **04 FÉVRIER** 88
salle des fêtes _ 20 h.30

SAINT SEVERIN LOTO

DES ÉCOLES de ST SEVERIN et de PILLAC

vous pourrez gagner :
- 4 jambons
- 2 canards gras
- des faisans, volailles
- nombreux autres lots

TOURS GRATUITS POUR LES ENFANTS

20F. le carton - 50F les 3

crêpes - gâteaux - buvette

Si vous êtes parents d'élèves ou si vous pensez que la vie de votre école est importante - Participez. MERCI

VIE COMMUNALE

SALLE D'ATTENTE MAIRIE :

Il est heureux de constater que la plupart des ST SEVERINOIS sont disciplinés et empruntent de bon coeur la salle d'attente. Ils sont, en tout cas, d'accord pour la trouver nécessaire, voire indispensable .
Elle n'est pas exclusivement réservée au secrétariat de mairie, mais évitera désormais les attentes dans le couloir glacial , lors des permanences de l'assistante sociale, ou de la Caisse d'Epargne.
On nous excusera momentanément de la vétusté de la pièce... l'important était de concrétiser l'idée à moindre coût... les réparations viendront ensuite.

COUT de L'EAU :

Il a été payé pour la consommation d'eau 1988 :
STADE + CAMPING + CENTRE de SECOURS = 1 270 M3 = 6 032.50 F.

PISCINE MONTMOREAU :

Nous avons acquitté pour les frais de fonctionnement de la piscine de MONTMOREAU, pour les enfants qui fréquentent le Collège :
224 entrées à 3 F. = 672 F.

ORDURES MENAGERES :

La participation communale aux ordures ménagères a été de 26 307.25 F. en 88. Cette somme est indépendante de ce que paient déjà les particuliers.

ECLAIRAGE PUBLIC :

Coût 88 de l'entretien et des réparations de l'éclairage public = 7 423.28 F.

POUBELLES :

Les poubelles dans les rues ont été remplacées (ce n'était pas de gloire,- appréciation personnelle de la rédaction -). Coût des 3 poubelles = 2 550 F.

BUSAGE du BREUIL :

Les travaux de busage réalisés au Breuil par Gilbert BEAUVAIS ont coûté 13 223.90 F. Les matériaux ont été fournis par Mr BAYLET pour 13 404.18 F. Au total 26 628.08 F. ; 30 000 F. avaient été prévus.

LISTE ELECTORALE :

La liste électorale arrêtée le 10 janvier 89 comporte 661 inscriptions, pour une population d'environ 760 habitants.

ASSOCIATION ENTRAIDE :

L'ASSOCIATION ENTRAIDE , qui se propose d'aider les demandeurs d'emploi à trouver du travail, en apportant une main-d'oeuvre temporaire aux entrepreneurs et artisans,

tiendra une permanence à la MAIRIE de ST SEVERIN

le jeudi 16 FEVRIER 1989 de 14 H. à 17 H.

les inscriptions sont gratuites.

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL :

Une réunion du CONSEIL MUNICIPAL aura lieu le 03 FEVRIER à 20 H. 30.
A l'ordre du jour : questions et informations diverses.

VIE ASSOCIATIVE

STE de PECHE :

Les dirigeants et adhérents du "GARDON ST SEVERINOIS" remercient vivement la PAPETERIE DALLE et LECOMTE pour sa contribution 88 d'un montant de 1 000 F versée à la Société pour l'alevinage.

UNE REUNION de la SOCIETE de PECHE aura lieu

le VENDREDI 03 FEVRIER 89

à 18 H. précises à la SALLE des FETES

CET AVIS TIENTLIEU DE CONVOCATION POUR TOUTES LES PERSONNES INTERESSEES.

L'ASSOCIATION CONTRE LES ENNEMIS des CULTURES du Canton d'AUBETERRE informe les agriculteurs concernés que la dépense pour l'opération de lutte chimique contre les ragondins a été évaluée à 36 800 F. pour la 1ère année.

Le financement est réparti ainsi :
- 20 % fédération départementale de la défense contre les ennemis des cultures
- 30 % Conseil Général
- 13 % communes
- 37 % agriculteurs, ce qui porte la cotisation personnelle à 20 F. par hectare de maïs exposé et endommagé.

Les cotisations devront être réglées avant le 13 février 89 auprès de Messieurs Georges BRIS ou Francis GUINARD.

P.S. : LES DEPENSES DES ANNEESSUIVANTES SERONT BEAUCOUP MOINS LOURDES.

ASSOCIATION des COMMERCANTS et des ARTISANS :

Une fois encore, le LOTO de l'ASSOCIATION des ARTISANS et COMMERCANTS à fait salle comble.
MERCI d'être venu si nombreux. Un GRAND merci à nos fidèles bénévoles.

TENNIS-CLUB ST SEVERIN :

Le TENNIS-CLUB de ST SEVERIN informe ses adhérents ainsi que toutes les personnes désireuses de pratiquer le TENNIS, que les cartes sont en vente au magasin de chaussures "CENDRILLON", TEL : 45.98.61.77

A la suite de l'assemblée générale, les tarifs sont les suivants :
- 50 F. jeunes moins de 14 ans avec licence
- 100 F. jeunes 14 à 18 ans avec licence
- 130 F. adultes sans licence
- 190 F. adultes avec licence
- 220 F. couple sans licence
- 30 F. la réservation pour 1 heure

A noter que toutes les personnes qui jouent au tennis doivent être adhérents ou avoir loué le court.
Pour la saison 88, le Club se compose de 42 licenciés et une dizaine de membres titulaires de la carte.
31 jeunes suivent des cours de tennis tous les mercredis
11 adultes sont licenciés
10 adhérents cartes, ce qui prouve un besoin indéniable d'avoir d'autres installations pour permettre le développement du Club

COMITE de JUMELAGE

Saint-Séverin

18 février
20 h.

Salle des fêtes.

Buffet Campagnard Dansant et costumé animé par - RADIO LIBERTÉ -

Et organisé par le Comité de JUMELAGE, qui fête la St VALENTIN et CARNAVAL.

ENTREE : 40 00

1 prix sera remis lors de la soirée : à la plus belle et au plus hideux !....

Avis aux Amateurs.

ECHOS - COMMUNIQUES

MESSAGE des RELIGIEUSES de la COMMUNAUTE ST JOSEPH :

"Les Religieuses de la Communauté se veulent une présence dans le secteur. Présence de services et d'amitié.
Nous désirons par nos rencontres rejoindre la vie de chacun et participer avec Vous à la Mission de l'Eglise, en lien avec le prêtre.
Merci pour tous les gestes fraternels d'accueil et de partage, d'aide pour notre déménagement.
A tous, nous offrons, avec notre reconnaissance, nos meilleurs voeux pour cette NOUVELLE ANNEE 89."

TRANSFERT CABINET DENTAIRE :

Depuis le 1er janvier 89, le cabinet dentaire de Madame CHEVAILLER est transféré à l'ancien magasin de Madame MOREAU.

RECENSEMENT du SERVICE NATIONAL :

Les jeunes gens nés en OCTOBRE - NOVEMBRE - DECEMBRE 1971 doivent se faire recenser à la Mairie pour le Service National avant le 05 février 89.
Prière de se munir du livret de famille

INFORMATION U.A.P. :

Mademoiselle Christiane PERIER, est désormais agent U.A.P à ST SEVERIN.
Vous pouvez la contacter tuus les jours à son bureau (près de la boulangerie) ou téléphoner au 45.98.62.81 ou au 53 90.50.00.
Elle n'abandonne pas pour autant le secrétariat et reste au service des entreprises et des particuliers.

NOUVEAUX RESIDENTS :

Il s'agit plutôt de mouvement de population à l'intérieur de la commune.

- Denis DURU et Muriel QUANTE habitent place de la Poste en remplacement de Stéphane et Sylvie YVART.
- Thierry et Sylvie EYDELY remplacent Frédéric JANCOU et Sandra dans le logement de la Mairie.

INFORMATIONS sur le REVENU MINIMUM D'INSERTION :

informations sur le R.M.I :

LE REVENU MINIMUM D'INSERTION C'EST :

UNE ALLOCATION

Si vous avez plus de 25 ans, ou si vous avez moins de 25 ans et un ou plusieurs enfants à votre charge, une allocation portera la totalité de vos ressources à :

Selon que vous vivez :

seul sans enfant	2000 F
seul avec 1 enfant	3000 F
seul avec 2 enfants	3600 F
seul avec 3 enfants	4200 F
seul avec 4 enfants	4800 F

ou que vous vivez :

en couple sans enfant	3000 F
en couple avec 1 enfant	3600 F
en couple avec 2 enfants	4200 F
en couple avec 3 enfants	4800 F
en couple avec 4 enfants	5400 F

De plus, **si votre loyer est élevé**, nous en tiendrons compte. Les ressources qui vous seront alors garanties seront plus importantes.

QUE RECEVREZ-VOUS ?

Vous recevrez **la différence entre toutes vos ressources actuelles** (salaires, prestations familiales, allocation de chômage...) **et le montant des ressources qui vous est garanti.**
Cette allocation sera recalculée chaque trimestre.
Pour cela, vous devrez remplir un formulaire que nous vous enverrons. N'oubliez pas alors, de le renvoyer à votre Caisse.

UN CONTRAT D'INSERTION

- Durant les 3 premiers mois où vous toucherez le Revenu Minimum d'Insertion, nous préparerons avec vous **un contrat d'insertion.**

- Ce contrat précisera les actions devant vous permettre, demain, de disposer de vos propres ressources et de répondre à vos difficultés.
Cela signifie que, selon vos besoins, nous essaierons de vous aider.
Par exemple : reprendre une formation, chercher une activité ou un emploi.
Dans ces cas, vous garderez en plus de vos gains, une partie de votre allocation.
Mais aussi, trouver un logement, régler une partie de vos dettes, améliorer votre état de santé, vous assister dans les moments difficiles de votre vie familiale.

- Vous devrez vous engager personnellement avec nous pour la réalisation de votre contrat d'insertion.
C'est à cette condition que le revenu d'insertion vous sera maintenu.

- Lorsque le contrat sera signé avec la Commission Locale d'Insertion, votre Revenu Minimum d'Insertion sera prolongé pour des périodes allant de trois mois à un an.

QUELS SONT VOS AUTRES DROITS ?

Vous aurez droit automatiquement à l'assurance maladie de la Sécurité Sociale.
Vous aurez peut-être droit à une Allocation de logement.

QUELLES DEMARCHES DEVEZ-VOUS EFFECTUER ?

Vous devez vous rendre :
- au service social de votre mairie
- ou à la permanence de votre assistante sociale
- ou auprès d'une association agréée.

Une personne vous aidera à remplir votre demande de Revenu Minimum d'Insertion.

Elle vous indiquera les pièces justificatives à fournir.

C'est la Caisse d'Allocations Familiales ou de Mutualité Sociale Agricole qui vous versera l'allocation.

VOUS VOULEZ EN SAVOIR PLUS ?

Adressez-vous à votre mairie ou à votre assistante sociale.

MINISTERE DE LA SOLIDARITE,
DE LA SANTE, DE LA PROTECTION SOCIALE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES DE LA CHARENTE

Service des Actions Sanitaires
Santé et Hygiène Publique

Angoulême, le 12 DEC. 1988

Réf : GL-181/88
Affaire suivie par :
Mme LINARD - poste 143.

CERTIFICAT DE RECEPTION

Je soussigné directeur départemental des affaires sanitaires et sociales, certifie que, conformément au décret n° 76-435 du 18 mai 1976, à l'arrêté du 18 mai 1976 et au décret n° 87-28 du 14 janvier 1987 relatifs au transport de corps avant mise en bière, avoir reçu le dossier constitué par :

- M. Bernard MONNIEZ
"La Jarrige"

16390 SAINT SEVERIN.

Ce dossier comporte :

- la carte grise du véhicule immatriculé 8249 QF 16,

- le certificat de conformité du véhicule aux normes édictées par l'arrêté susvisé.

- Ce véhicule a été agrée par mes services sous le n° 09/88 en date du 26 octobre 1988.

P/ LE DIRECTEUR DEPARTEMENTAL
DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
Le Médecin Inspecteur de la Santé,

Docteur Jean-Paul GUYONNET

Monsieur Bernard MONNIEZ
"La Jarrige"

16390 SAINT SEVERIN

44, rue de l'Arsenal - B.P. 161 - 16017 ANGOULEME CEDEX - Tél. 45.92.21.16